

Municipalité NOTRE-DAME-DE-HAM

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE: –

ANNEXION PAR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAM-NORD D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNIICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM

AVIS EST DONNÉ, conformément à l'article 165 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre 0-9), que le règlement numéro 495 de la municipalité du Canton de Ham-Nord décrétant l'annexion d'une partie de territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 17 août 2018, tel qu'en fait foi l'avis publié de 1^{er} septembre 2018 dans le numéro 35 de la *Gazette officielle du Québec* (Partie 1), à la page 509. La description du territoire annexé apparaît en annexe audit avis.

L'annexion mentionnée dans le présent avis entre en vigueur le 1^{er} septembre 2018.

Donné à Notre-Dame-de-Ham, ce 12^e jour de septembre 2018.

Christiane Leblanc, directrice générale
Et secrétaire trésorière

DONNÉ à N. D. Ham **ce** 12^e **jour de**
septembre 2018

Christiane Leblanc
Secrétaire-trésorier